

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 03 octobre 2023

Délibération n° 129-2023

Point 06

Point 06. de l'ordre du jour

Reconduction de l'appel à manifestation d'intérêt IdEx Structuration pour l'année 2024

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Initiative d'excellence (IdEx), l'Université de Strasbourg veut, à travers cet appel à manifestation d'intérêt, poursuivre les objectifs suivants :

- Fédérer les équipes pédagogiques au sein des composantes et au-delà ;
- Encourager la transformation pédagogique à tous les niveaux (notamment en décloisonnant les unités d'enseignement) ;
- Relever le défi d'une pédagogie innovante par le développement de nouvelles formes de pédagogies centrées sur les apprentissages des étudiants ;
- Elaborer, expérimenter et déployer des dispositifs pour la réussite étudiante (dont les projets de développement numérique pédagogique) et pour la professionnalisation des étudiants (en prenant en compte leurs profils de sortie et les acquis des diplômés) ;
- Repenser les espaces physiques et virtuels, à une échelle inter-composantes, pour s'adapter aux nouvelles pratiques pédagogiques et modes d'apprentissage.

Cet appel à manifestation d'intérêt 2024 vise à soutenir des projets portés par une ou des composantes ou des services qui se veulent structurants pour les années universitaires 2024-2025 et 2025-2026.

Dans le respect de la politique de site, cet appel est également ouvert aux établissements inscrits au contrat de site (UHA, INSA, ENSAS, ENGEES, HEAR) sous réserve d'un projet collaboratif et porté par une composante ou un service de l'Unistra.

Le document-cadre – un descriptif de l'appel assorti d'une note de cadrage (annexe), exposent les critères d'éligibilité, ainsi que les procédures d'examen des projets.

Une enveloppe d'un montant maximum de 680 000€ pourra être dédiée à cet appel. Par ailleurs, les montants non affectés pourraient constituer une enveloppe de réserve pour pouvoir soutenir d'autres initiatives en lien avec la préparation à la nouvelle offre de formation et la rénovation des pratiques pédagogiques, pour l'année civile 2024.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte **la reconduction de l'appel à manifestation d'intérêt IdEx Structuration pour l'année 2024.**

Résultat du vote

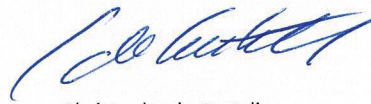
Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	24
Nombre de voix pour	22
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	2
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- Directeurs des composantes
- Responsables administratifs des composantes

Fait à Strasbourg, le 04 octobre 2023

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. de Casteljau', written in a cursive style.

Christophe de Casteljau

DESRIPTIF DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) IDEX STRUCTURATION 2024

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Initiative d'excellence (IdEx), l'Université de Strasbourg veut, à travers cet appel à manifestation d'intérêt, renforcer l'excellence de ses formations. Elle soutient pour cela des projets structurants dans une offre cohérente, ouverte, innovante, concertée et attractive, notamment à l'international, qui pourront préparer la mise en place du nouveau contrat quinquennal.

Cet appel vise à soutenir des dispositifs originaux visant la transformation des pratiques pédagogiques et de la formation en général qui favorisent le développement des compétences de l'étudiant et sa réussite au diplôme. Il peut s'agir notamment de promouvoir dans les formations des enseignements expérimentaux inédits, de soutenir des thématiques de formation émergentes liées au développement durable et de répondre aux enjeux de notre société¹, de renforcer l'approche par compétences et la formation par la recherche.

Il s'agit plus particulièrement de :

- Fédérer les équipes pédagogiques au sein des composantes, à l'échelle de l'établissement et au-delà;
- Encourager la transformation pédagogique à tous les niveaux (notamment en décloisonnant les unités d'enseignement) ;
- Relever le défi d'une pédagogie innovante par le développement de nouvelles formes de pédagogies centrées sur les apprentissages des étudiants ;
- Accompagner le déploiement de l'approche par compétences ;
- Elaborer, expérimenter et déployer des dispositifs pour la réussite étudiante (dont les projets de développement de dispositifs numériques) et pour la professionnalisation des étudiants (en prenant en compte leurs profils de sortie et les acquis visés des diplômés) ;
- Repenser les espaces physiques et virtuels, à une échelle inter-composantes, pour s'adapter aux nouvelles pratiques pédagogiques et modes d'apprentissage.

Cet appel est également ouvert aux établissements inscrits au contrat de site (UHA, INSA, ENSAS, ENGEES, HEAR) sous réserve que le projet soumis soit porté par une composante ou un service de l'Unistra.

PROJETS ELIGIBLES

Les conditions pour candidater à cet appel sont énoncées dans la rubrique « périmètre » ; les modalités figurent dans les rubriques « procédure » et « calendrier ». Cet appel vise à soutenir les actions énoncées dans la rubrique « livrables ».

Les deux premières étapes ont pour objectif de permettre d'explicitier le montage envisagé, visant à garantir la faisabilité et la pertinence des projets présentant par exemple, un impact numérique/ bâtimentaire. Les projets non conformes à la stratégie de l'établissement ne seront pas recevables.

L'aide sollicitée devra être comprise entre 20 000 euros et 70 000 euros TTC (pour toute la durée du projet). Les dépenses portent principalement sur des frais d'investissement, mais aussi de fonctionnement pour des équipements pédagogiques et peuvent dans certains cas, inclure des coûts de personnel (ex : développeur).

¹ Ces sujets ne sont pas limitatifs et prennent appui notamment sur la recherche des laboratoires associés.

Cet appel vise à soutenir des initiatives pour une durée de deux ans. Elles seront lancées opérationnellement à la rentrée 2024.

Sont éligibles :

- Les demandes de financement total pour la création d'un projet.
- Les demandes de financement pour un passage à l'échelle de dispositifs expérimentés avec succès qui mériteraient d'être déployés largement (inter-composantes ; au-delà de l'unistra), sous réserve que l'Université de Strasbourg soit affichée comme contributeur et ses étudiants comme bénéficiaires de l'action.
- Les demandes de financement en complément d'autres financements déjà obtenus (équipements de formation / recherche par exemple).

Il est rappelé que cet appel n'a pas vocation à financer la jouvence d'équipements, ni la création de parcours de formation (y compris DU) ou la mise en place d'une nouvelle modalité d'enseignement (EAD ; apprentissage...) au sein d'un parcours de formation.

FINANCEMENT

Cet appel s'inscrit dans le cadre du budget 2024 de l'IdEx. Les dépenses éligibles font l'objet d'une note de cadrage jointe en annexe. Les financements obtenus dans le cadre de l'un de ces appels à projets seront soumis aux règles de suivi de l'IdEx. La date limite d'éligibilité des dépenses est fixée au 30.06.2026. Toutefois, pour permettre le déploiement des dispositifs, il est demandé aux porteurs d'engager les principales dépenses sur l'exercice budgétaire 2024.

Enfin, il est recommandé pour des investissements pédagogiques importants de proposer un cofinancement.

CALENDRIER

3 étapes obligatoires pour candidater selon le calendrier ci-dessous

AMI STRUCTURATION 2024	
Octobre 2023	Lancement de l'appel
Du 27 novembre au 18 décembre 2023	Etape de pré-candidature : saisie des principaux renseignements pédagogiques sur une plateforme. Vérification de la recevabilité des dossiers
Du 15 au 24 janvier 2024	Etape de validation : auditions en interne des porteurs de projets. Vérification de la faisabilité et de la pertinence au regard des orientations stratégiques.
Du 12 février au mercredi 28 février 2024	Dépôt du dossier de candidature et des annexes obligatoires sur une plateforme
Mars -avril 2024	Evaluation des projets par des experts externes (double)
Semaine du 22 avril 2024	Examen des retours d'expertise et présélection par la commission <i>ad hoc</i> IdEx Formation
CFVU du 7 mai 2024	Sélection des projets lauréats
Mi-mai 2024	Communication des résultats

ENVIRONNEMENT MIS A DISPOSITION

Ces projets s'inscriront dans une dynamique forte et innovante déjà existante à l'Unistra. Les dispositifs proposés pourront notamment s'appuyer sur les ressources pédagogiques développées par l'Idip à destination des étudiants (la plateforme [AIR Moodle par exemple](#)). Pour parvenir à proposer une offre de formation autour des compétences, il existe par ailleurs un certain nombre de dispositifs dont le programme de « [missions professionnelles](#) » qui permettent la mise en situation professionnelle des étudiants et le développement de compétences à la fois disciplinaires et transversales.

Nous vous encourageons à vous informer sur les projets pédagogiques existants à l'Unistra et à vous rapprocher des équipes projets pour échanger et collaborer : <https://idip-obs.unistra.fr/wordpress/a-la-decouverte/>

AMI STRUCTURATION	
OBJECTIFS	<p>Encourager les équipes pédagogiques à expérimenter ou à renforcer des dispositifs existants visant la structuration i) de composantes ii) de formations iii) à l'échelle de différents campus.</p> <p>Développer le mode "projet" et inciter à la transversalité (décloisonnement).</p> <p>Soutenir des projets originaux ayant pour objectif l'expérimentation de nouvelles pratiques pédagogiques en favorisant par exemple les mises en situation, l'interactivité et le suivi du développement des compétences des étudiants.</p> <p>Promouvoir des outils et méthodes d'accompagnement adaptés au public visé et intégrant notamment les problématiques liées aux enjeux de développement durable et sociétaux.</p> <p>Promouvoir des dispositifs de formation par la recherche dès la licence.</p> <p>Disposer d'équipements, d'espaces de travail et de pédagogie innovants sur différents sites de l'Université de Strasbourg.</p>
PUBLIC VISE	<p>Principaux bénéficiaires : les étudiants de l'Unistra (BUT/licence, en master ou équivalent, dont les écoles d'ingénieurs ; en filières de santé - 3ème cycle inclus).</p> <p><u>Formations inéligibles</u> : les D.U ; les formations franco-allemandes financées par l'UFA ; les UE ou parcours ex-nihilo financés dans le cadre de projets PIA (EUR, SFRI, INCLUDE).</p>
PERIMETRE	Démarche collective. Au minimum 1 composante de l'Unistra au nom d'une équipe pédagogique (mention. s / parcours) ou 1 service de l'Unistra
LIVRABLES (liste non exhaustive)	<p>Plateformes et applications de pointe (médicales, industrielles...) ; plateformes de simulation ;</p> <p>Dispositifs & outils mutualisés ; dispositifs innovants en appui à l'enseignement en présentiel et/ou à distance ;</p> <p>Développement d'ensembles de ressources pédagogiques numériques pour la formation et l'auto-formation des étudiants (exercices interactifs auto-évalués ; outils de remédiation / remise à niveau) ;</p> <p>FabLab ; l'aménagement d'espaces d'apprentissages etc.</p>
NATURE DES FINANCEMENTS	<p>Seuil fixé de 20k€ à 70k€ TTC par projet</p> <p>Principalement des dépenses d'investissements pédagogiques (dépenses éligibles indiquées dans l'annexe « note de cadrage »)</p>
MISE EN ŒUVRE	Jusqu'à 2 ans : années universitaires 2024-2025 et 2025-2026 (déploiement)
PROCEDURE	<p>Trois étapes obligatoires pour candidater (consulter le calendrier) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de pré-candidature comportant les informations indispensables; <p>Vérification de la recevabilité des dossiers.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Audition devant un comité pour examiner la faisabilité & pertinence du/des dispositif(s) envisagé(s) (étape de pré-validation). - Dépôt du dossier de candidature.
EVALUATION	<p>Grille d'évaluation comme support pour évaluer la qualité pédagogique et scientifique.</p> <p>Evaluation des projets en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluation en interne à partir du formulaire de pré-candidature et lors d'une audition; <p>Composition du comité pour les auditions : représentant(s) de la VP Formation; représentant élu de la commission <i>ad hoc</i> IdEx Formation (rapporteur) ; membre(s) invité(s) expert(s) (selon la nature du projet – représentant(s) des services).</p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluation par des experts du domaine à partir du dossier de candidature.

PRESELECTION DES PROJETS	La commission <i>ad hoc</i> IdEx Formation se réunit pour examiner les retours d'expertise et présélectionner les projets.
VALIDATION DES INSTANCES	Sélection des projets à la CFVU et approbation des montants alloués par le CA

Annexe - note de cadrage AMI Structuration IdEx 2024

Cette note a pour objet de proposer un cadre des dépenses éligibles pour l'appel IdEx Structuration 2024¹.

Pour rappel, dans le cas d'un financement IdEx, les procédures mises en vigueur par l'Université de Strasbourg s'appliquent.

Coûts/dépenses éligibles par catégorie

1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du projet peuvent inclure :

- des dépenses d'équipements (paiement de prestations dans le cadre de dispositifs numériques) et de matériels pédagogiques;
- dépenses pédagogiques (documentation, ressources pédagogiques et documentaires, consommables, petits matériels dont équipements d'une valeur unitaire égale ou inférieure à 800 € HT) ;
- dépenses relatives à des aménagements de mobilier pédagogique nécessaires pour mener l'expérimentation (espaces de co-working ; mobilier modulaire pédagogique pour salle d'enseignement) ;
- frais de propriété intellectuelle de brevets ou licences induits par la réalisation de l'opération ;
- des dépenses pour la conception et la mise en place du projet de mission² (frais de déplacement - *benchmarking* en lien avec la recherche de partenaires)

Les dépenses de fonctionnement du projet ne peuvent pas porter sur les dépenses suivantes :

- les dépenses récurrentes de fonctionnement (renouvellement de logiciels ; participation à un forum) ;
- les dépenses pour organiser ou participer à des séminaires pédagogiques, colloques scientifiques, ateliers de recherche et écoles d'été (*consulter les dispositifs en vigueur*) ;
- toute prestation externe pour la création d'un site internet visant à présenter une filière ou des frais de traduction;
- dépenses relatives à la maintenance des équipements et/ou frais d'hébergement d'une application ;
- la prise en charge de bourses de mobilité (*consulter les dispositifs DRI*);
- toute dépense relative à un diplôme d'université (DU).

2. Dépenses d'investissement

Sont considérées comme dépenses d'équipement les achats matériels ou immatériels dont la valeur unitaire est supérieure à 800€ HT. Les dépenses de matériel informatique relèvent de l'investissement dès le premier euro.

Nous invitons les porteurs de projet à se rapprocher de leur gestionnaire financier pour vérifier que les dépenses envisagées relèvent bien de l'investissement.

¹ Cet appel s'inscrit dans le cadre du budget 2024 du levier Formation de l'IdEx. Les financements obtenus seront donc soumis aux règles de suivi de l'IdEx.

² Appliquer les forfaits mis en vigueur par l'Université de Strasbourg.

Les dépenses d'investissement peuvent inclure :

- des dépenses d'équipements et de matériels pédagogiques³ de nature diverse.

S'agissant de projets de formation, les dépenses relèvent du TTC €.

Les dépenses d'investissement ne peuvent porter sur :

- de la jouvence du matériel informatique / équipement audiovisuel⁴
- des travaux de rénovation / « d'embellissement »;

3. Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel peuvent porter sur :

- des heures pour les activités de formation prévues dans le projet et dans le respect des seuils fixés (consulter le point 3.1);
- des dépenses de personnels (vacations) .

Il est possible de solliciter par ailleurs et selon la complexité du projet⁵ :

- des dépenses d'ingénierie de formation; le recrutement d'ingénieurs pour assurer par exemple des missions de développement numérique nécessaires au lancement du projet.

Les dépenses de personnel ne peuvent porter sur :

- le financement d'heures d'enseignement ;
- le recrutement d'enseignants contractuels (MCF contractuel ; PAST...);
- le recrutement d'ingénieurs pour assurer des missions de communication (web manager...); de techniciens et adjoints techniques recherche et formation (gestionnaire de scolarité etc.) ;
- toute dépense relative à un diplôme d'université (DU).

Si le projet fait valoir des besoins en heures, celles-ci doivent être chiffrées et valorisées à 53€/HeTD (nature des heures à préciser ; cf : point 3.1).

Ces heures pourront faire l'objet d'une rémunération en heures complémentaires en cas de dépassement du service dû (service statutaire pour les enseignants et enseignants chercheurs).

3.1 Focus sur les heures d'enseignement pour les activités de formation prévues dans les projets

Pour rappel, ces financements n'ont pas vocation à financer la création d'un parcours de formation ou la mise en place d'une nouvelle modalité d'enseignement. Pour l'année 2024, la création d'un nouvel enseignement au sein de maquettes de formation ne peut être financée (pas de financement d'heures d'enseignement). Seule la rénovation

³ Pour les projets de développement d'enseignements sur support numérique, il s'agira de décrire la plus-value du support et les fonctionnalités « pédagogiques » du dispositif visées et non de rechercher à concevoir de nouvelles plateformes numériques.

⁴ Ces dépenses peuvent être financées via un autre instrument : « l'Appel CFVU Investissements » (contact DES : Clémentine BOURGEOIS)

⁵ Critères pris en compte : projet d'envergure et nombre de partenaires impliqués, la pérennisation de l'action

d'unités d'enseignement via l'octroi d'heures complémentaires relevant du référentiel d'activités des enseignants et enseignants-chercheurs (forfaits ci-dessous) peut faire l'objet d'une demande de soutien.

➤ **Heures d'innovation pédagogique** (cf : référentiel d'activités des enseignants-chercheurs)

Le forfait proposé ci-dessous l'est dans le cadre d'activités impliquant de l'innovation pédagogique, soumis à la CFVU et au CA pour validation. Ces heures nominatives pourront être accordées **par projet** et ce en tenant compte des seuils fixés par les forfaits ci-dessous.

Il est rappelé que les heures sollicitées ne peuvent porter sur la responsabilité d'une structure ou de missions pédagogiques citées dans le référentiel d'activité de l'Université de Strasbourg. Le volume horaire autorisé par enseignant reste ainsi de 96h pour l'ensemble des heures relevant du référentiel d'activités des enseignants-chercheurs.

Ces heures devront faire l'objet d'une demande lors du dépôt du dossier de candidature. La nature de ces heures, des **livrables associés**, de l'année de réalisation ainsi que le nom de l'enseignant ou enseignant-chercheur dudit projet devront figurer. Ces demandes seront examinées par les services⁶ et instances au sein des composantes.

	Nature des heures	Livrables (liste non exhaustive)	Mode de calcul	Observations
Forfait Ingénierie pédagogique	Travail de coordination et d'organisation pour mettre en œuvre un dispositif d'ampleur (inter-composantes) ; soutien à l'ingénierie, conception de ressources (outils à mutualiser)	Réalisation d'un cahier des charges, ajustements en conditions réelles pour un dispositif, etc. Elaboration de ressources ⁷ , etc.	L'année de réalisation, jusqu'à 16h pour un projet à l'échelle de la composante ; jusqu'à 24h pour un projet inter-composantes	Les heures sont accordées pour le projet et non en fonction du nombre de co-porteurs. Restriction : limitée à 24h par projet/ an.

⁶ Merci de vérifier au préalable la procédure à suivre pour les personnes *inéligibles* aux heures relevant du référentiel d'activités

⁷ Pour les projets menés en collaboration avec des partenaires, la conception de ressources développées à l'Université de Strasbourg est éligible sous réserve que l'Université de Strasbourg soit clairement affichée comme contributeur et ses étudiants comme principaux bénéficiaires de l'action.